



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Centres d'information et d'orientation

Question écrite n° 41766

Texte de la question

M. Henri Emmanuelli demande à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche de bien vouloir lui indiquer le nombre de CIO par département en lui précisant s'ils sont à la charge de l'Etat ou à la charge des départements.

Texte de la réponse

Il existe actuellement 518 centres d'information et d'orientation (CIO), dont 281 sont, pour leur fonctionnement, à la charge de l'Etat et 237 à la charge des collectivités territoriales (départements dans la plupart des cas). Le nombre moyen de CIO par département est de 2,8. Ce nombre varie sensiblement d'un département à l'autre car il est fonction de l'importance de la population scolarisée. Le critère d'implantation de ces services de l'éducation nationale est en effet d'un CIO par district scolaire. Lorsque les caractéristiques géographiques de la zone desservie le requièrent, le CIO peut être doté d'une antenne. Il existe actuellement 70 antennes de CIO.

Données clés

Auteur : [M. Emmanuelli Henri](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41766

Rubrique : Orientation scolaire et professionnelle

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juillet 1996, page 4053

Réponse publiée le : 7 octobre 1996, page 5291